APRÈS ART. 12 N° 1813

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 1813

présenté par

M. Pacquot, M. Abad, M. Alauzet, M. Bernaert, Mme Brulebois, Mme Chandler, M. Frei, Mme Métayer, M. Metzdorf, M. Perrot, M. Pont, Mme Saint-Paul, M. Sitzenstuhl, M. Vuibert et M. Vuilletet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.